

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 7 décembre 2021 habilitant l'INSA Hauts de France à délivrer le diplôme d'ingénieur ;
Vu le règlement de scolarité des formations ingénieurs 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du titre d'Ingénieur en FISE (inclus 1^{er} cycle SHpl) dans les spécialités :

- **Mécanique Energétique**
- **Informatique Industriel et Automatique**
- **Electronique des Systèmes Embarqués**
- **Multimédia**
- **Mécatronique**
- **Génie Civil et Bâtiment**
- **Génie Industriel**
- **Informatique et Cybersécurité**

pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 5, 6, 7, 8, 9, 10

Président du jury : Julien PELLE

Suppléant : Philippe CHAMPAGNE

Membres du jury :

- Philippe CHAMPAGNE
- Emmanuel ANDREO
- François-Xavier COUDOUX
- René MANDIAU
- Hakim NACEUR
- Serge DEBERNARD
- Antoine VEYER
- Farouk BENMEDDOUR
- Sondès CHAABANE
- Antoine GALLAIS
- Chrysis CATEZ
- David UYSTEPRUYST
- Iyad DAYOUB
- Michel POMMERAY
- Véronique SADAUNE
- Christophe BAGINSKI

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 7 décembre 2021 habilitant l'INSA Hauts de France à délivrer le diplôme d'ingénieur ;
Vu le règlement de scolarité des formations ingénieurs 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du titre d'Ingénieur en FISA dans les spécialités :

- Génie Electrique et Informatique Industrielle
- Génie Mécanique
- Informatique
- Génie Industriel

pour l'année universitaire 2023-2024 est composé comme suit :

Semestres : 5, 6, 7, 8, 9, 10

Président du jury : Philippe CHAMPAGNE

Suppléant : François PRORIOL

Membres du jury :

- Julien PELLE
- Antoine VEYER
- Emmanuel ANDREO
- François-Xavier COUDOUX
- René MANDIAU
- Hakim NACEUR
- Serge DEBERNARD
- François PRORIOL
- Didier DERKS
- François VERHEYDE
- Fabien BECHET
- Marie THILLIEZ

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE